

V ESCLES (39)



**Extrait du Dictionnaire
GEOGRAPHIQUE,
HISTORIQUE et STATISTIQUE
Des communes de la Franche-Comté
De A. ROUSSET
Tome VI (1854)**

Vescles, Vécles, Vaicle, village de l'arrondissement de Lons le Saunier ; canton d'Arinthod ; succursale ; à 8 km d'Arinthod et 40 de Lons le Saunier.

Altitude : 603 m.

Les communes de Boutavant, Chenilla et Rupt ont été réunies à celle de Vescles le 11 septembre 1822.

Le territoire est limité au nord par Cernon et Arinthod, au sud par Coisia, à l'est par Cernon, Condes et la rivière d'Ain qui le sépare à l'est de Lect et de Chancia, à l'ouest par Arinthod, Chisséria et Lavans. La Grange de la Colombe, le Moulin de Lanthenne et la montagne d'Oliferne font partie de la commune.

Il est traversé par les chemins vicinaux tirant à Arinthod, Anchay, Condes, Boutavant, Rupt, de Boutavant et de Cernon à Condes ; par la rivière d'Ain, le bief de Lanthenne ou de Sainte Colombe, le ruisseau de Rouge-Bief, qui y prend sa source, le ruisseau de Pré-Bois et le Bief-au-Loup.

Le village est situé dans un grand vallon qui est séparé de la rive droite de l'Ain et des villages voisins par une ceinture de montagnes escarpées. Les maisons sont généralement disposées par groupes, construites en pierre et couvertes en tuiles creuses, sauf quelques-unes qui ont des toitures en chaume ou en tuiles plates.

Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1651.

HISTORIQUE

Souvenirs, récits fabuleux, traditions, tout poétise la célèbre montagne d'Oliferne, qui apparaît comme une gigantesque sentinelle à l'extrémité méridionale de notre département. Ce mont formidable ne domine point seulement les vallées de l'Ain, de la Bienne, de la Valouse et de l'Anchéronne, creusées à ses pieds comme des abîmes, mais encore le Lyonnais, la Savoie, le Bugey, la Suisse, la Bresse et les deux Bourgognes. De la tour élancée qui lui servait de couronne, nos pères voyaient chaque soir s'élancer la vouivre qui venait se désaltérer au ruisseau de Lanthenne.

Seigneurie d'Oliferne, Holiferne ou Oloferne : Elle se composait de forêts et de prairies, d'un château et d'un bourg. Le seigneur avait la justice haute, moyenne et basse.

Seigneurs : Le territoire d'Oliferne appartenait dans l'origine à l'abbaye de Saint-Claude. Etienne III de Bourgogne et Jean de Chalon l'Antique, son fils, ayant eu de rudes guerres à soutenir contre les seigneurs de Thoire-Villars, au sujet de la délimitation de leurs domaines, bâtirent au sommet de la montagne un château considéré comme imprenable. Cette construction se montra assez menaçante pour intimider les sires de Thoire et les amener à un accommodement. Jean de Chalon consentit alors, par un acte du mois de juin 1232 à reconnaître qu'il tenait à titre d'inféodation, de l'église de Saint-Oyan-de-Joux, le château d'Oliferne et ses dépendances, jusqu'aux bornes qu'il avait plantées amiablement avec le sire de Thoire, et que les dîmes continueraient d'appartenir à l'abbé de ce monastère. Jean de Chalon-Auxerre 1^{er}, né du second mariage de Jean de Chalon l'Antique avec Isabelle de Courtenay, eut ce domaine dans son lot et le transmit à Tristan, l'un de ses fils. Le célèbre chef de routiers, Thiébaud de Chauffour, s'étant emparé

avec ses bandes, en 1361, du château d'Oliferne, offit à Tristan de Chalon, 4000 florins de Florence pour en rester paisible possesseur, et paya réellement cette somme. Thiébaud de Chauffour, conserva quelque temps cette terre, car on le voit, au mois de décembre 1364, au château de Monnet, assister comme témoin à un traité que firent Tristan de Chalon et Philippe de Vienne, sire de Pymont, pour la réunion des deux bourgs de Lons le Saunier, et être qualifié de Seigneur d'Oliferne. Comment en fut-il dépossédé ? nous l'ignorons. Jean, bâtard de Chalon, fils de Jean II de Chalon-Auxerre et d'Alix de Chaléa, fut capitaine du château d'Oliferne de 1393 à 1400. Dès le XV^{ème} siècle, ce domaine fut acquis par les seigneurs d'Arinthod et resta annexé à cette baronnie jusqu'au moment de la révolution. M. le marquis de l'Aubespain en possède encore le domaine utile.



Château : Le château d'Oliferne était bâti sur la pointe d'une montagne conique élevée de 808 mètres au dessus du niveau de la mer, sur la rive droite de l'Ain. L'escarpement du rocher à l'est et à l'ouest rendait l'accès de cette forteresse impossible ; des deux autres côtés, de larges fossés, creusés dans le roc vif en défendaient l'approche.

Il ne reste de cet effroyable donjon que la base de l'extrémité nord, qui se termine en hémicycle et dont les murs ont encore 10m de hauteur et 2m d'épaisseur, et la citerne. De lugubres légendes se rattachent à ce château. On raconte qu'il fut habité par un seigneur cruel qui était toujours en guerre avec ses voisins, dont il s'était fait d'implacables ennemis. Vainement ils avaient tenté de s'emparer de son manoir : leurs efforts venaient se briser aux pieds de cette forteresse. Aussi reconnaissaient-ils « qu'on ne pouvoit la prendre ou *conquerre* que par l'art de *nigromance*. » Il était impossible de reconnaître les traces des excursions de ce satané seigneur. Il faisait ferrer ses chevaux à rebours et déroutait ainsi tous ceux qui cherchaient à le suivre. A la fin cependant, un des plus acharnés parvint à corrompre, avec de l'or, un des gardiens du pont-levis, et à s'emparer du château qui fut détruit. La tradition n'a pas conservé le nom du seigneur, dont elle ne cite que les brigandages ; mais il s'agit probablement du fameux Thiébaud de Chauffour, avec lequel le fier Tristan de Chalon fut obligé de composer.

Un titre de 1455 porte que le château d'Oliferne « qui vouloit être des dépendances d'Orgelet, par cy devant grandement édifié *étoit* de présent *cheut* en ruines . »

Bourg : En dehors de la forteresse et sur les pentes de la montagne, s'était groupé un bourg clos de murs, il fut détruit en même temps que le château. Son emplacement est appelé les « Chaseaux ». Ce Bourg était commandé par un prévôt qui en portait le nom, et habité par plusieurs familles nobles, notamment par des membres des maisons de Lanthenne et de Verchamps.

Seigneurie de Boutavant, Butavant, Botavant ou Bouthevan : Elle comprenait Boutavant, Vescles, Rupt, Chenilla en partie, Condes, Montcoux et Anchay. Le seigneur avait sur tous ces lieux la justice haute, moyenne et basse avec pouvoir d'instituer un bailli, un châtelain, un procureur d'office, un scribe, des messieurs, forestiers et un tabellion ; la banalité des fours, du moulin et du battoir Lanthenne et d'un autre moulin. Décorée pendant plusieurs siècles du titre de baronnie, cette terre fut érigée en marquisat avec Vallefin sous le nom de Boutavant, par le roi Louis XIV en août 1779, en faveur de Marc de Montaigu avec la condition expresse que si ce marquisat venait à être possédé par des personnes faisant profession de la religion réformée, il ne pourrait y être établi ni prêche, ni exercice public, sous peine de nullité de la concession.

Seigneurs : Les religieux de Nantua avaient reçu, au VII^e siècle, pour leur dotation primitive, de vastes possessions entre la Valouse et la rivière d'Ain. Pour les conserver, ils se virent contraints d'en donner l'avouerie aux sires de Coligny, qui ne se firent nul scrupule d'usurper les biens confiés à leur garde, se contentant de laisser aux moines une partie des dîmes et les droits ecclésiastiques. Afin de créer des vassaux, ces puissants seigneurs inféodèrent les domaines qu'ils avaient dans la paroisse de Vescles aux sires de Binans et de Dramelay. Par une charte sans date, Guichard archevêque de Lyon, confirma le don que Guy de Binans, chevalier, venait de faire, du consentement de son épouse, à Bernard, abbé de Rosières, de tout ce qu'il avait à Vescles et du droit de pâturage sur toute sa terre. Etienne III, comte vassal de Bourgogne, jugea à propos de faire bâtir une forteresse sur la montagne de Boutavant, sans s'occuper de la question de savoir à qui appartenait le territoire. Pour faire droit aux réclamations de l'abbé de Rosières, il se contenta de déclarer, par un acte du mois de mars 1240, qu'il avait effectivement bâti un château à Boutavant, sur un terrain qui dépendait de la Grange de Rosières dite de Vescles, et



qu'alors il se contenterait de garder les deux tiers de tous les profits de cette forteresse et de la ville bâtie à côté, consentant à laisser l'autre tiers à partager par moitié entre l'Abbaye et Fromond de Dramelay, et à ce que ce dernier fit hommage de sa part à l'abbé. Etienne abusait de sa force et ne se faisait aucun scrupule de s'attribuer la part du lion. Jean de Chalon l'Antique, succéda à Etienne son père, dans ce domaine, et trouva encore le moyen de s'emparer du tiers attribué par son père à Rosières et à Fromond de Dramelay, car Jean de Chalon Auxerre 1er l'obtint tout entier dans son lot. Par une charte datée du château de Saint Colomb au mois de juillet 1327, Jean II de Chalon Auxerre, en récompense de services, donna à titre viager, à Humbert de Beaujeu, son oncle, la château de Boutavant. Cette donation fut faite à condition qu'Humbert de Beaujeu entrerait en son hommage et devrait « le conseiller et aider contre tous excepté contre sa chière et bien aimée mère Marguerite de Beaujeu, dame de St Julien sa suer et Mgr Guichard, seigneur de Beaujeu son frère. » Humbert de Beaujeu profita peu de temps de la libéralité de son neveu, car la mort le surpris en 1329.

Tristan de Chalon, après la mort de son père Jean de Chalon Auxerre, s'empressa de désintéresser Guye, fille de Jean de Toulouse et épouse de Robert de la Palud, et recouvra le château de Boutavant qu'il défendit vaillamment contre les routiers en 1363. Ayant reçu de nombreux services d'Humbert de la Balme, chevalier, sire de Fromentes, il lui donna son château de Boutavant et le péage de Conde, à condition qu'il les tiendrait de lui en fief-lige et qu'il l'aiderait contre tous, sauf contre le Duc de Bourgogne, le comte de Savoie le seigneur de Beaujeu, et l'abbé de St Claude, et qu'il défendrait le château quel que soit l'ennemi qui voulût s'en emparer.

A peine Louis de Mâle, comte de Flandres, eut-il succédé à sa mère (1382), que ses officiers prononcèrent la confiscation de la terre de Boutavant sous le prétexte, qu'elle relevait directement du comté de Bourgogne, et qu'Humbert de la Balme en avait pris possession sans le consentement de Marguerite de Flandres. Le sire de Fromentes se hâta de se rendre à la cour de ce prince, muni d'une lettre de recommandation du Comte de Savoie. Louis de Mâle leva le séquestre par une déclaration du 18 septembre 1383, mais sous la condition expresse que les héritiers de Tristan de Chalon se reconnaîtraient ses vassaux pour le château de Boutavant et en ferait hommage aux comtes de Bourgogne.

Humbert de la Balme se présenta le 21 février 1388 au château d'Orgelet « en la chambre basse », et là, tête nue et les mains jointes, il prêta serment de fidélité à Jean de Chalon, sire de Châtelbelin fils de Tristan pour le château de Boutavant. Ce seigneur mourut en 1394, laissant sa fortune à Huguette de la Balme, sa fille, épouse de Jacquemard de Coligny, seigneur de Coligny et d'Andelot.

Huguette de la Balme devenue veuve, vendit le château et la seigneurie de Boutavant à Benestru de Chassal seigneur de Charchilla et de Monnet.

Benestru de Chassal, seigneur de Boutavant eut d'Isabelle de Fetigny une fille Jeanne, mariée à Etienne Arménier, écuyer, et un fils du nom de Pierre, qui se qualifiait de seigneur de Boutavant en 1494.

Louis de Chassal, écuyer, fils de Pierre, ayant eu à se plaindre d'Hector de Chassal, son fils, fit une donation entre vifs de tous ses biens en 1521, à Jean de Grammont, seigneur de Chatillon. Dès que Louis de Chassal fut mort, Mr de Grammont s'empressa de restituer à Hector de Chassal, la succession de son père. Ce dernier laissa veuve Louise d'Usie, qui l'avait rendu père de Philibert de Chassal.

Philibert de Chassal, écuyer, seigneur de Boutavant, s'allia à Charlotte de Chissey. Antoinette sa fille et son unique héritière, porta Boutavant en dot à Jean Gauthiot, son mari, seigneur d'Arcier, Vesvre, Silley et Bresilley, qui en fit hommage au roi d'Espagne en 1564.

Antoinette Gauthiot fille de Jean, en épousant Clériadus de Montaigu, le rendit seigneur de Boutavant.

Marc de Montaigu, fils de Clériadus, baron de Boutavant, obtint la main de Charlotte de Gilley et fut mis par cette alliance à la tête d'une brillante fortune que Jean Claude de Montaigu, son fils marié en 1679 à Polyxène de la Poype, dame de Cornod, parvint en grande partie à dissiper.

Jean Claude de Montaigu et son épouse furent obligés de se dessaisir de tous leurs biens en faveur de Claude Marc de Montaigu, leur fils.

Claude Marc de Montaigu, marquis de Boutavant, mourut en 1755, après avoir institué pour son héritière universelle Jeanne Thérèse de Montaigu, sa sœur épouse de François de la Poype, comte de Serrières. M.M. de la Poype, sont restés seigneurs de Boutavant jusqu'au moment de la révolution.

Château : Entre le village de Boutavant et la rive droite de l'Ain, s'élève une montagne escarpée et d'un difficile accès, sur le sommet de laquelle on voit encore les ruines du château de Boutavant. Elles consistent en quelques pans de murailles d'un effet imposant. De larges fossés creusés dans le roc vif,

entouraient cette forteresse. Le château de Boutavant fut ruiné par les Français en 1479. Il ne resta debout qu'une grosse tour carrée couverte en laves, qui servait de prison. Le baron de Thiange fit raser cette tour au mois de mars 1637, pendant qu'il occupait le château de Cornod. Le village de Boutavant, la Grange de Tréchargier, et le moulin de Lanthenne furent brûlés en même temps par un parti Français qui revenait de la picorée du côté de Cernon.



Prévôté : Boutavant était administré par un prévôt qui portait le nom de ce lieu. Bernard de Boutavant vivait en 1318.

Fief de la tour de Vescles : Vescles était une dépendance de la seigneurie de Boutavant et en était le lieu principal comme centre de la paroisse. Il y avait un fief de prévôté que posséda jusqu'au XVème siècle une famille dite de Vescles. Loys de Vescles, écuyer, était châtelain de Boutavant en 1350. Antoine Blanc de Bussy, d'Arinthead, écuyer, possédait ce fief en 1482, et Pierre de Bussy, fils de Claude, en 1556. Hugues de Tournon, de Nozeroy, écuyer, et Hugues de Tournon son neveu, vendirent ce fief, en 1649 à Marc de Montaigu, et dès ce moment il resta uni à la terre de Boutavant. Il consistait en une grosse tour carrée close de murs et de fossés, dans le domaine de Tréchargier et en certains droits seigneuriaux sur Vescles. C'est dans cette tour de Vescles que résidaient M.M. de Montaigu lorsqu'ils allaient visiter leur seigneurie de Boutavant.

Fief de Chenilla, Chiliniacum, Chelignie, Chenignie : Les seigneurs de Fétigny, de Viremont, de Dramelay, avaient en diverses fois donné à la chartreuse de Vacluse les droits qu'ils avaient à Chenilla. Mais le véritable titre qui rendit les chartreux seigneurs moyens et bas justiciers de ce village et propriétaires d'une grande partie du territoire, est un acte par lequel ils cédèrent, le 15 novembre 1335, à Jean II de Chalon-Auxerre, un étang et un moulin à Vogna et Néglia, et reçurent en contre-échange tout ce que ce prince avait à Chenilla en meix, bois, cens, cours d'eau, justice, seigneurie sauf l'exécution des criminels condamnés à mort, qu'il se réserva.

Église : L'église de Vescles, dont le patronage appartenait au prieur de Nantua, était le centre d'une très vaste paroisse. Cet édifice, dédié à St Pierre, apôtre, se compose d'un clocher, d'une grande tribune, d'une nef, d'une chapelle, d'un sanctuaire rectangulaire et d'une sacristie. La chapelle et le sanctuaire sont voûtés en ogive avec nervures. La nef est plus récente.